



Remboursement indemnités trop perçues

Par **BOLZINGER**, le 12/12/2008 à 12:13

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie de Janvier 2008 à Octobre 2008, suite à une intervention. Avant ces dates, j'avais un statut un peu particulier puisque je travaillais en intérim ou j'effectuais des CDD. Ma caisse de sécu de l'époque (UMIGA/APICIL) a donc calculé des droits d'indemnités maladie basés sur mes jobs précédents.

Bref, il s'avère qu'aujourd'hui, l'APICIL me réclame un remboursement de 1725 euros de trop perçu car après examen à posteriori, il s'avère que je n'avais pas droit à ces indemnités et qu'il s'agit d'une erreur de leur.

Je ne conteste pas leur demande mais j'aimerais savoir quels recours je peux avoir, sachant qu'il s'agit de leur erreur et qu'elle m'est préjudiciable et quelles sont les démarches que je dois effectuer.

A l'avance, merci

PS : si ATLAS prodigue toujours ses bons conseils, je serais heureuse de l'entendre , étant donné qu'il m'a déjà bien arrangée l'année dernière.